

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 143-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime, relatif à la publication des décisions de rétrocession

La SAFER Corse porte à la connaissance du public qu'à la suite de l'exercice de son droit de préemption, elle a décidé de la {des} rétrocession{s} ci-après :

Dossier d'attribution n° RR 2B 25 0043 01

Siège Social

Route du Stade
Lieu-dit Petraolo
20215 VESCOVATO
Tél. : 04 95 32 36 24
E-mail : direction@safer-corse.com

Nom, Prénom de l'attributaire :

- 1°) La Société dénommée LG, Société civile immobilière acquiert la nue-propriété.
- 2°) Madame Laurence Georgette Maguy **GALY**, gérante de société, acquiert l'usufruit.

S.A. au cap. de 598 864 €
RCS Bastia B 310 622
SIRET 310 622 907 00049
APE 4299 Z
N° TVA Intracommunautaire
FR 15310622907

Service Départemental 2A

Lot. Michel Ange
Z.I. de Baléone
20167 AFA
Tél. : 04 95 20 45 21
Fax : 04 95 23 15 85
E-mail : service2a@safer-corse.com

<https://corse.safer.fr>

Motif de l'attribution :

Avis favorable à la majorité des membres présents ou représentés au profit de Mme Laurence GALY avec faculté de substitution à une société ou une autre forme morale. La propriété d'une superficie totale de 20ha77a59ca en nature de terre, friche et bois dispose d'une maison d'habitation d'une superficie d'environ 240m2 dont 210 habitables.

Grâce à cette acquisition l'attributaire mettra en œuvre un projet agricole et rural s'articulant en deux axes :

- Un axe agricole/rural, qui se matérialisera par la rénovation de la maison d'habitation pour un projet de résidence principale accompagné de la création de deux chambres d'hôtes. Ainsi que la valorisation d'une superficie d'environ 5 000m2 par la plantation de Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM) et d'un potager pour alimenter en produits frais et cosmétiques les chambres d'hôtes ;

- Un axe agricole, par la contractualisation d'un bail rural sur une superficie de 20ha27a59ca au profit de la société CCR AGRI représentée par Mme Carla RUGANI jeune agricultrice. Ce bail permettra ainsi à Mme RUGANI de disposer des superficies supplémentaires pour consolider son exploitation agricole basée sur l'oléiculture et la culture de l'immortelle.

Ce projet permettra ainsi à une jeune agricultrice d'accroître ses surfaces exploitées dans une microrégion soumise à de forts enjeux fonciers.

Ainsi les terres objets du bail permettront à Mme Rugani d'augmenter ses surfaces plantées mais surtout de mettre en valeur ces terres de manière cohérente et pérenne. A cela s'ajoute une collaboration entre le fermier et le bailleur pour assurer une gestion durable des terres (zone humide, espaces boisés, etc.) et développer des cultures dont la transformation alimentera directement les chambres d'hôtes.

Afin de consolider pleinement l'exploitation agricole et assurer sa viabilité économique sur le long terme, une cession des terres au profit du fermier à moyen terme est également envisagée.

Cette rétrocession aura aussi pour finalité de répondre aux objectifs suivants fixés par l'art. L.111-2 du code rural et de la pêche maritime :

- Favoriser la mise en valeur durable des potentialités et des caractéristiques locales de l'espace agricole et forestier par la mise en œuvre d'un bail à ferme au profit d'une jeune agricultrice ;
- Améliorer l'équilibre démographique entre les zones urbaines et rurales par l'occupation du logement à titre de résidence principale ;
- Assurer la répartition équilibrée des diverses activités concourant au développement du milieu rural par la création de chambres d'hôtes ;
- Contribuer à la prévention des risques naturels (incendies) et assurer la mise en valeur et la protection du patrimoine rural et des paysages par la mise en œuvre de pratiques culturelles adaptées.

Siège Social

Route du Stade

Lieu-dit Petraolo

20215 VESCOVATO

Tél. : 04 95 32 36 24

E-mail : direction@safer-corse.com

S.A. au cap. de 598 864 €

RCS Bastia B 310 622

SIRET 310 622 907 00049

APE 4299 Z

N° TVA Intracommunautaire

FR 15310622907

Service Départemental 2A

Lot. Michel Ange

Z.I. de Baléone

20167 AFA

Tél. : 04 95 20 45 21

Fax : 04 95 23 15 85

E-mail : service2a@safer-corse.com

<https://corse.safer.fr>

Enfin, cette attribution contribuera conformément aux stratégies du PPAS SAFER CORSE 2022-2028 à :

- Reconquérir les terres friches ;
 - Protéger les terres à vocation dans un secteur à forte pression foncière ;
 - Pérenniser les installations en consolidant les assises foncières ;
 - Accompagner les porteurs de projets en milieu rural dans leurs démarches ;
 - Accompagner le maintien et le développement de l'agriculture sous signe officiel de qualité ;
 - Maîtriser et préserver l'agriculture de proximité en favorisant les circuits courts ;
 - Valoriser de manière durable les potentialités et les caractéristiques locales ;
- Favoriser l'émergence de projets ruraux portant sur le bâti afin d'assurer la répartition équilibrée de diverses activités concourant au développement du milieu rural.

Conditions financières : 1 370 000,00 €

Commune de Oletta (2B) - 0390 PTR STRADELLA DI I FRATI : B - 0540(A) - 0540(Z) - PIAZZILI : B - 0932 - CODOLONE : B - 0170 - 0171 - 0172 - 0176 - 0178 - 0179 - PIATALONE : B - 0210 - 0211

Superficie totale : 20 ha 77 a 59 ca

Toute précision complémentaire peut être donnée sur demande à l'adresse du siège social de la Safer.

A OLETTA, le 6-Oct-25

Visa du Maire et cachet
(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)



Pour la SAFER, le 03 octobre 2025
Pasquale MATTEI
Directeur des Opérations Foncières

